
[Bibliothèque et archives Jean-Léon-Allie Library and Archives](#)
[Service d'archives – Archival Services](#)

Fonds A USP-207 – LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II
1962-1969
2.80m de documents textuels.

Notice historique :

Comité du rapport sur le Concile œcuménique Vatican II (1962-1965)

Le deuxième concile œcuménique du Vatican, plus couramment appelé Vatican II, est le XX^e concile œcuménique de l'Église catholique. Il a été ouvert par le pape Jean XXIII le 11 octobre 1962 et clos sous le pontificat de Paul VI le 8 décembre 1965. On le considère généralement comme l'événement le plus marquant de l'histoire de l'Église catholique au XX^e siècle.

Portée et contenu :

Le fonds contient divers rapports imprimés et de publications concernant le contenu et le déroulement du Concile Vatican II.

Le fonds est formé des séries suivantes :

1. Documents du IDO-C 00 publiés de 1966 à 1968
2. Ecclesia
3. De Ecclesia
4. Déclaration sur les religions non chrétiennes
5. De Matrimoni Sacramento
6. De Ecclesia in Mundu huius Temporis
7. De Apostolatu Laicorum
8. De Oecumenism
9. De Ecclesia in Mundu huius
10. Vatican II
11. Discours – conférences
12. Varia – discours – communiqués
13. De Sacerdotibus
14. De Episcopis ac de Discesioum Reginime – De Pastoral! Episcoporum Munere in Ecclesia
15. De Clericis
16. De Ecclesis Orientalibus Catholicis
17. Sacra Liturgia
18. Beata Maria Virgine / Missions

19. De Divina Revelatione
20. De Ministerio et Vita Presbyterorum
21. De Instrumentis Communicationis Socialis
22. De Libertate Religiosa
23. De Educatione Caristiana
24. De Missionibus – De Activitate Misionale Ecclesiae
25. De Beata Maria Virgine Matre Ecclesiae

Source immédiate d'acquisition :

Assemblage de renseignements recueillis par le *Centre de recherche en histoire religieuse du Canada (Université Saint-Paul)*, sous la direction de Pierre Hurtubise, O.M.I.

En 2011 : Transfert des documents au Service d'archives de Bibliothèque et archives Jean-Léon-Allie (Université Saint-Paul).

Restrictions d'accès :

Les documents sont ouverts à la consultation.

L'accès aux documents est régi par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) de l'Ontario et ses règlements, ainsi que la Loi sur les droits d'auteur.

Le Service d'archives se réserve le droit de limiter l'accès aux documents fragiles ou endommagés.

Instrument de recherche :

Un répertoire de dossiers est disponible au bureau des archives.

Accroissements :

Aucun autre versement n'est attendu.